



06 35 31 75 09

poitiers@unsa-education.org

A Poitiers, le 2 septembre 2026,

à

Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine,

Madame la Préfète de la Vienne,

Messieurs les Préfets de Charente, Charente-maritime et Deux-Sèvres.

Objet : Élèves en grande souffrance

Madame la Préfète de la Région Nouvelle Aquitaine,

Madame la Préfète de la Vienne,

Messieurs les Préfets de Charente, Charente-maritime et Deux-Sèvres.

Le 31 mars dernier, l'UNSA Éducation de l'académie de Poitiers a publiquement interpellé la direction régionale de l'Agence régionale de santé sur la situation d'enfants et d'adolescents en grande souffrance qui, faute de soins ou de places dans des structures adaptées, restent accueillis dans les écoles et établissements scolaires sans réponse correspondant à leurs besoins.

À ce jour, notre interpellation reste sans réponse. Ce silence n'est plus acceptable.

Chaque jour, des personnels de l'Éducation nationale accueillent et accompagnent des élèves dont la situation nécessite une prise en charge thérapeutique, pédopsychiatrique ou médico-sociale. Ils le font avec professionnalisme et humanité. Mais ils ne peuvent pallier les carences de notre système de soins.

Si l'École peut être thérapeutique, elle n'est pas thérapeute. Elle ne peut pas remplacer le soin.

Nous défendons résolument l'inclusion scolaire. Mais l'inclusion ne peut consister à maintenir un enfant dans une classe ordinaire lorsque les soins dont il a besoin ne sont pas accessibles. C'est une réponse inadaptée à sa souffrance et cela peut mettre en difficulté l'enfant lui-même, les autres élèves et les personnels.

Or, les données disponibles confirment les alertes qui remontent du terrain. **Les inégalités territoriales d'accès aux dispositifs sont considérables.** Elles sont particulièrement préoccupantes dans les quatre départements de notre académie pour certaines prises en charge. Ainsi, pour les ITEP, le taux régional est de 1,6 place pour 1 000 jeunes, quand il n'est que de 1,0 en Charente, 1,1 en Charente-Maritime, 1,1 dans les Deux-Sèvres et 0,7 dans la Vienne.

Ces chiffres ne disent d'ailleurs qu'une partie de la réalité : **derrière les taux d'équipement, il y a les listes d'attente, les délais d'accès aux soins, les difficultés de recrutement en pédopsychiatrie et, surtout, des enfants sans solution.**

Cette situation appelle selon nous une réponse qui dépasse la gestion de chaque cas individuel et même de chaque département. L'échelle de la Nouvelle-Aquitaine doit permettre de **questionner la répartition territoriale de l'offre, d'objectiver les besoins et de corriger les inégalités** entre les douze départements.

Cette exigence est d'autant plus légitime que le ministère chargé de la Santé a décidé de renforcer en 2026 l'offre de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent et demandé aux ARS d'organiser cette montée en puissance dans les territoires.

Nous ne pouvons donc nous satisfaire du silence.

C'est pourquoi l'UNSA Éducation de l'académie de Poitiers vous demande d'intervenir auprès de l'ARS Nouvelle-Aquitaine afin :

- d'obtenir un état des lieux précis, département par département, des besoins, des capacités, des délais d'attente et des enfants actuellement sans solution ;
- de disposer d'une comparaison transparente de l'offre de pédopsychiatrie et médico-sociale entre les douze départements de Nouvelle-Aquitaine ;
- de connaître les moyens supplémentaires qui seront consacrés en 2026 à la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent dans nos quatre départements ;
- d'engager rapidement un travail associant ARS, préfectures, Éducation nationale, collectivités, professionnels de santé, secteur médico-social et représentants des personnels.

Nous ne demandons pas que l'École fasse davantage à la place du soin. Nous demandons que chaque institution assume pleinement sa responsabilité.

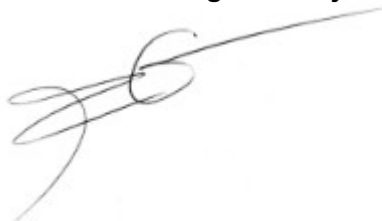
Ces enfants ont droit aux soins dont ils ont besoin. Leurs familles ont droit à des réponses. Les personnels qui les accompagnent ont droit à ne plus être laissés seuls face à des situations qui dépassent leurs missions et leurs compétences.

Face à l'urgence, nous vous demandons donc de prendre l'initiative d'une rencontre réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin que des réponses concrètes puissent enfin être apportées.

Nous sommes disponibles pour y contribuer, avec les situations et l'expertise de terrain que nous font remonter quotidiennement les personnels.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète de Région, Madame la Préfète, Messieurs les Préfets, l'expression de nos sincères salutations.

Le Secrétaire Régional Adjoint Académique



Richard GAZAUD

Le Secrétaire Régional



Jean-François ROLAND

